

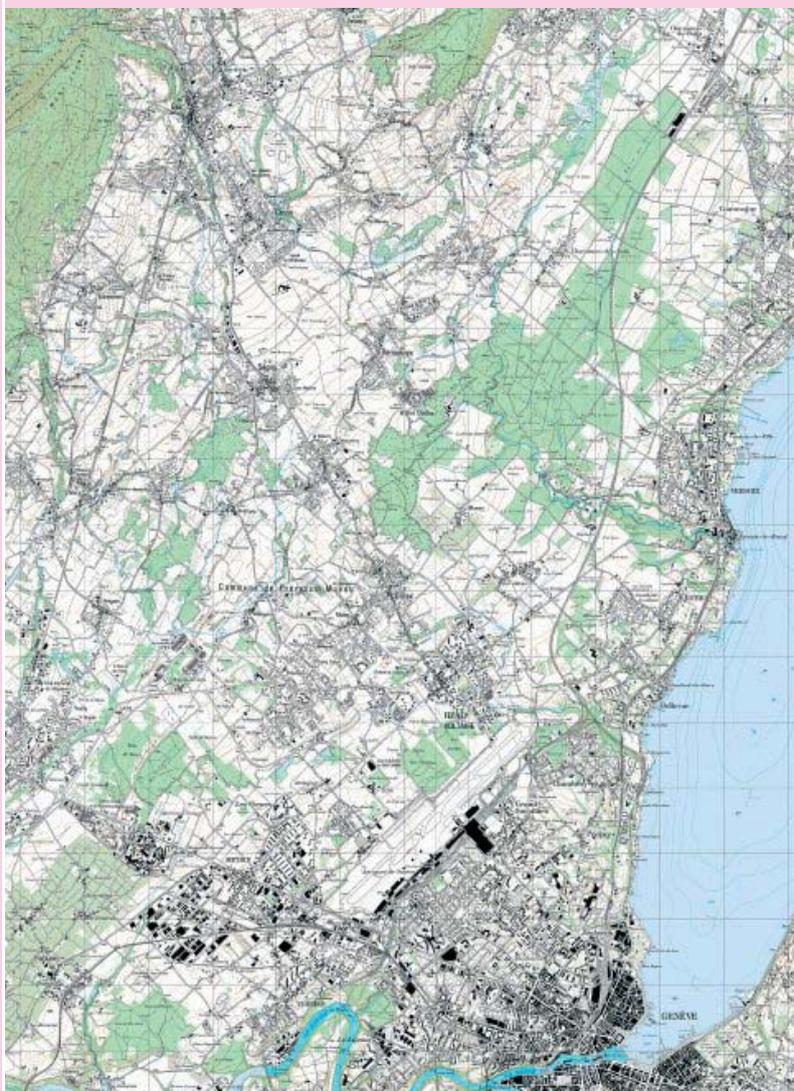
**PACA**  
Genève  
Ferney-Gex

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise



CAHIER N° 80-1

Appel à candidature



30 mars 2009

**CRFG**  
comité régional franco-genevois





# **PACA Genève-Ferney-Gex**

Etude test en deux phases

Procédure sélective

## **Règlement de l'appel à candidature**

Auteurs

**Canton de Genève et communauté de communes du Pays de Gex**

**En collaboration avec le groupe d'appui des administrations**

30 mars 2009





## Table des matières

1.	Autorité adjudicatrice.....	5
2.	Objet de l'appel à candidature.....	6
3.	Forme de procédure .....	6
4.	Nature et importance du marché.....	8
5.	Participation et sélection .....	8
6.	Documents remis aux candidats.....	9
7.	Dossier de candidature à présenter .....	9
8.	Adresse et dépôt de candidature .....	10
9.	Critères de sélection.....	10
10.	Calendrier et organisation de l'étude test .....	11
11.	Collège et Groupe d'appui des administrations.....	13
12.	Questions des équipes de projet et réponses du collège.....	16
13.	Langues, lois, règlements et normes.....	16
14.	Voies de recours.....	16
15.	Approbation .....	16





## 1. Autorité adjudicatrice

Le département du territoire (DT) du canton de Genève, en étroite collaboration avec la communauté de communes du Pays de Gex (CCPG), organisée, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en procédure sélective, une étude test ayant pour objet l'établissement d'une image directrice du projet urbain du Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) Genève-Ferney-Gex.

Ce périmètre s'articule autour d'un axe structurant urbain et suburbain s'étendant de Genève (place des Nations) à Ferney-Voltaire et se prolongeant sur Gex (route départementale n°1005) et autour d'une transversale reliant Versoix à Meyrin.

Les quinze communes du PACA listées ci-après ainsi que la Communauté de communes du Pays de Gex, la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain et l'Etat français sont associés à la démarche en participant au collège.

- 7 communes suisses : Grand – Sacconnex; Collex-Bossy; Pregny – Chambésy; Bellevue; Meyrin; Versoix; Genthod;
- 8 communes françaises : Ferney-Voltaire; Ornex; Prévessin -Moëns; Segny; Versonnex; Sauvigny; Cessy ; Gex

D'autres communes sont associées en coopération rapprochée : Genève; Echevenex ;Vesancy; Grilly; Chevry

Adresse et secrétariat de l'étude :

Département du territoire (DT) – Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT)  
Service de la planification directrice cantonale et régionale (PDCR) - Projet  
d'agglomération  
5 rue David-Dufour – CP 224  
1211 Genève 8  
Tél : + 41 22 327 42 67  
Fax : + 41 22 327 40 40  
Courriel : [delphine.pressevot@etat.ge.ch](mailto:delphine.pressevot@etat.ge.ch)

L'organisation technique de la compétition est assurée par :

Marie-Paule Mayor.  
Rue des Voisins 15  
CH -1205 Genève  
Courriel : [mayor@mayor-beusch.ch](mailto:mayor@mayor-beusch.ch)



## 2. Objet de l'appel à candidature

L'appel à candidature porte sur l'étude test du PACA Genève-Ferney-Gex

Cette étude doit vérifier, via différents scénarii, si l'organisation territoriale de cette importante portion de territoire permet d'accueillir les nouveaux habitants, emplois, et services tels qu'envisagés dans le cadre du Projet d'agglomération. Au terme de l'étude test, il sera possible de présenter des projets d'image directrice pour le périmètre situé sur les communes de ce PACA (cf. plan de situation avec le périmètre indicatif du présent PACA).

Ces projets viseront à définir, sur l'ensemble du périmètre, une stratégie et une conception tant spatiale que fonctionnelle intégrant les potentiels de développement pour l'urbanisation (logements, équipements publics, activités économiques), la mobilité (Tiy compris stationnement, TC, MD), le paysage, les milieux naturels et les espaces ouverts (agriculture, couloirs naturels), les espaces publics le long des axes de transports publics (TC). Cette conceptualisation devra permettre de valoriser le potentiel de développement économique du périmètre, dans une approche intégrée combinant urbanisation, mobilité, environnement et paysage.

Les propositions devront préserver et améliorer ces environnements afin qu'ils puissent générer un cadre de vie de haute qualité dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du PAFVG (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois).

## 3. Forme de procédure

L'appel à candidature vise à sélectionner 3 équipes de mandataires capables de présenter un concept spatialisé dans le cadre de cette démarche. La mise en œuvre du Projet d'agglomération (PAFVG) nécessitant encore à ce stade un dialogue permanent entre collectivités et mandataires, cette mise en concurrence est organisée sous forme d'**une étude test avec procédure sélective**, dans l'esprit des mandats d'étude parallèles suisses (selon la définition de l'annexe au règlement SIA 142, édition 1998, et dans l'esprit des mandats d'étude parallèles sans poursuite des études du projet de règlement SIA 143 version du 3 mars 2008 en consultation) ou des marchés de définition simultanés français.

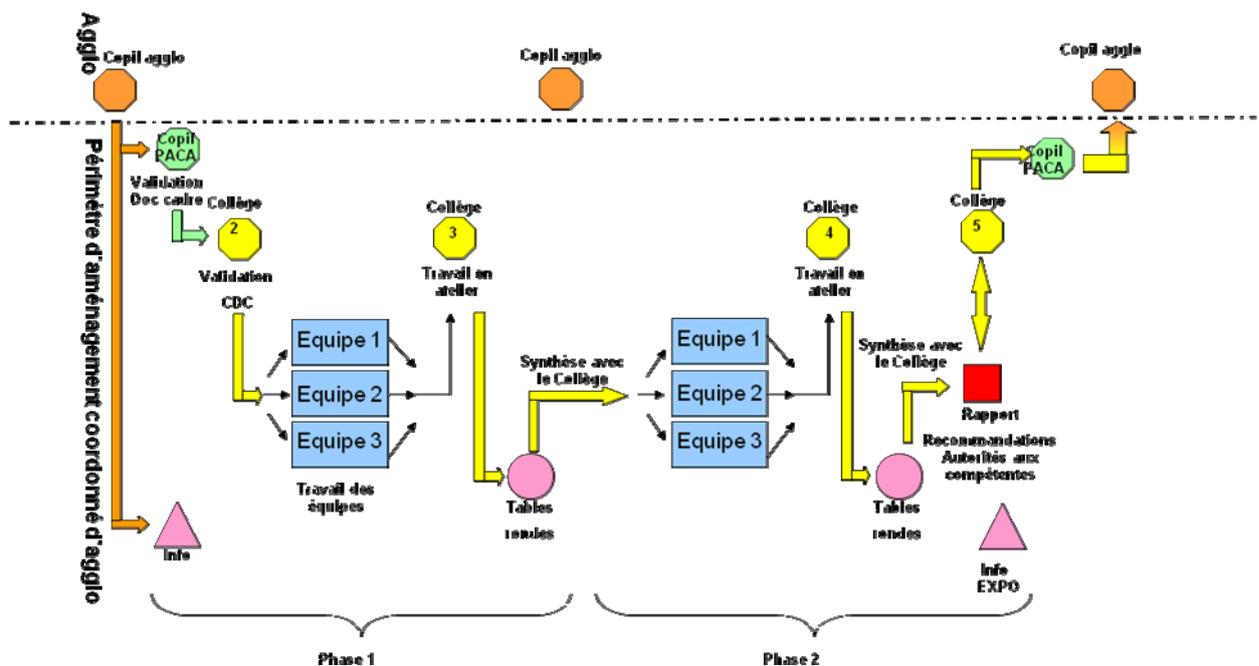
La démarche se déroulera et se poursuivra comme suit :

- Un appel à candidature par voie de presse permet à différentes équipes pluridisciplinaires de présenter leur approche et leurs références. Les équipes font acte de candidature sur la base d'un dossier de présentation et d'une lettre de motivation ;
- Le collège chargé du suivi de l'étude, composé d'élus et d'experts choisit trois équipes pluridisciplinaires sur la base de critères d'appréciation figurant dans le présent règlement ;
- Les équipes sélectionnées testeront plusieurs scénarii. La prestation demandée consistera à établir un projet, **avec variantes**, pour l'urbanisation et la desserte des espaces urbanisés. Aucune offre financière ne sera demandée dans ce cadre. L'étude test se



déroulera en deux phases d'étude, avec deux rendus ouverts (non anonymes) et des échanges entre le collège et chaque équipe participante ;

- A l'issue de la première phase, les résultats seront présentés et débattus dans le cadre de tables rondes (processus de concertation) qui suivront juste après ;
- Le collège fournira alors aux équipes les indications nécessaires à la poursuite de la deuxième phase (approfondissements, réorientations, test d'une hypothèse, ...).



Processus de planification test

Le présent appel à candidature concerne les deux phases de l'étude test.

La participation à l'étude implique pour le mandant, le collège et les équipes, l'acceptation des clauses du présent règlement, des réponses aux questions formulées par les équipes, ainsi que des indications données à ces derniers au fil de l'étude, l'ensemble se déroulant dans le cadre réglementaire défini par l'accord inter cantonal sur les marchés publics (AIMP).



## 4. Nature et importance du marché

Les prestations de l'étude test, décrites ci-après, doivent présenter un concept territorial d'aménagement, comprenant les aspects paysagers, urbains et de mobilités. Il s'agit également de formuler des propositions pour contribuer à un développement économique équilibré du périmètre du PACA et à un cadre de vie attractif et qualitatif pour les habitants actuels et futurs.

A l'issue de l'étude test, le collège recommandera aux autorités compétentes, sous forme d'un rapport et d'un plan de synthèse, les meilleures solutions investiguées dans la présente étude en vue de l'établissement d'un Master plan ou de tout autre instrument français ou genevois jugé approprié à la démarche (ex. Plans directeurs de quartier, plans locaux d'urbanisme, schémas de secteur). Le présent marché ne comprend aucun engagement de la part du maître d'ouvrage pour l'attribution de futurs mandats d'études aux équipes de l'étude test.

Pour garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés et la maîtrise du processus de l'étude test, l'adjudicateur (DT/DGAT) se réserve également le droit de demander et de compléter la composition d'une ou plusieurs équipes de projet et de valider la constitution définitive des équipes au moment du choix des candidatures ou en cours d'étude.

Les équipes sont rétribuées forfaitairement pour l'ensemble de l'étude test à hauteur de CHF 70'000.-- HT /équipe soit environ 45'000 €.-- HT, pour autant qu'ils aient déposé dans les temps les documents demandés. Le collège peut écarter un groupe qui ne présenterait pas les documents demandés. Les frais (reproduction, déplacement, hébergement) seront facturés en plus sur la base de pièces justificatives.

La prestation demandée est estimée pour les deux phases à environ 440 heures, soit environ 55 jours de travail à répartir entre chacun des membres de l'équipe au taux moyen de 160.-- CHF/heure.

## 5. Participation et sélection

L'appel à candidature est ouvert aux équipes intégrant des professionnels compétents dans les domaines requis par la problématique.

L'équipe pluridisciplinaire doit réunir les compétences suivantes : architecte/urbaniste, mobilité, milieux naturels/paysage. Ces professionnels ne peuvent participer qu'à une seule équipe. Les bureaux et spécialistes couvrant des prestations dans d'autres domaines (ex. programmation, économie) peuvent être consultés, l'adjudicateur ne prend aucun engagement vis-à-vis de ces experts.

Le pilote de l'équipe doit être un architecte/urbaniste. Il doit disposer d'expérience en matière d'aménagement du territoire ou être associé à un urbaniste qui a ces compétences. Il doit disposer d'un diplôme universitaire d'architecte ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence ou être inscrit dans un registre professionnel : Registre suisse des architectes ou des aménagistes au niveau A ou B ou un registre étranger équivalent. Le pilote de l'équipe sera à même d'assurer la



représentation, ainsi que la coordination générale du groupe mandataire et en assumera la responsabilité. Les conditions de participation doivent être effectives à la date de l'inscription.

## 6. Documents remis aux candidats

En vue de l'établissement de leur dossier les documents suivants sont remis aux candidats :

- a) Le présent règlement d'appel à candidature ;
- b) Le programme provisoire pour les mandats d'étude test, version mars 2009 ;
- c) L'extrait des Lignes directrices du Projet d'agglomération ;
- d) Le Projet d'agglomération consultable sous [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org) ;
- e) Un plan de situation avec le périmètre indicatif du présent PACA ;
- f) Le formulaire d'inscription.

## 7. Dossier de candidature à présenter

Le dossier de candidature, rédigé en français et libre de présentation, sera remis en un exemplaire papier et sous forme de fichier PDF sur CDROM, avec le nom du bureau pilote et la mention « PACA Genève – Ferney – Gex / ne pas ouvrir ».

Il comportera obligatoirement :

- a) Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- b) Un document renseignant sur l'organisation de l'équipe, sur les critères de sa composition ainsi que sur les personnes « ressources » et leurs qualifications spécifiques (**1 page A4 maximum**) ;
- c) Une présentation du candidat pilote et des spécialistes qui renseignera en particulier sur leur profil et leurs compétences (1 page A4 maximum par bureau) ;
- d) Une liste sommairement illustrée des travaux de référence (**3 pages A4 maximum pour l'ensemble de l'équipe**) ;
- e) La présentation d'un autre projet de référence, impliquant le pilote de l'équipe et renseignant sur la philosophie d'approche et la démarche de projet (**2 pages A4 maximum, avec texte et illustration**) ;
- f) Une lettre de motivation se rapportant au projet (texte, dessins, photographies) présentant l'approche proposée et la motivation du candidat (**1 page A4 maximum**) ;



Tout élément supplémentaire ne sera pas pris en considération (les données quantitatives mentionnées ci-dessus sont impératives: cf. nombre de page A4).

## 8. Adresse et dépôt de candidature

Les candidats intéressés à participer peuvent demander les documents pour le dossier de candidature, par écrit, fax ou courriel, à l'adresse du secrétariat du mandant. Ces données sont également disponibles sur les sites [www.simap.ch](http://www.simap.ch) et [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).

Le dossier de candidature peut être soit déposé en main propre (heures d'ouverture du lundi au vendredi : **8h30-12h. et 13h30-17h.**) soit transmis par courrier au secrétariat de la mise en concurrence. L'échéance limite pour le dépôt ou la réception par courrier du dossier est le **14 mai 2009**.

Le non-respect du délai entraîne l'élimination de la candidature.

## 9. Critères de sélection

Sur la base des dossiers de candidature, le collège sélectionnera 3 équipes de mandataires pour la procédure de l'étude test. Dans son choix, le collège pourra faire valoir la complémentarité entre les équipes retenues, de manière à s'assurer des approches diversifiées. Il se réserve également le droit de choisir une équipe concourant avec un jeune bureau, répondant aux exigences en matière de qualification professionnelle mais ne disposant que d'une expérience limitée. Dans ce cas, l'équipe concernée ne sera pas pénalisée dans l'évaluation du critère « c » décrit après.

La procédure sélective sera effectuée uniquement sur dossier. Le choix sera effectué sur la base des critères qualitatifs pondérés de la manière suivante :

- a) 40% : la cohérence de la philosophie de travail et de la démarche de Projet ;
- b) 30% : la capacité de l'équipe à traiter un problème complexe à des échelles différentes , notamment en planification ;
- c) 20% : les qualités professionnelles et l'expérience des membres de l'équipe ;
- d) 10% : l'appréciation générale de la candidature.



## 10. Calendrier et organisation de l'étude test

Le collège sélectionnera les 3 équipes de mandataires le 4 juin 2009.

La séance de lancement sera programmée le 11 juin 2009.

A l'issue de chacune des phases de l'étude, sur la base du rendu des équipes, une journée de présentation et de discussion (atelier) avec les 3 équipes permettra des échanges entre chaque équipe mandataire et le collège. Les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration seront également présents. A cette occasion, les équipes seront représentées par au moins un responsable de chaque domaine de compétence requis par la procédure (urbanisme + mobilité, paysage/environnement si cette option est retenue).

Les propositions des équipes de projet seront examinées par le collège et les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration qui pourront émettre des remarques. L'appréciation et l'évaluation des solutions proposées s'effectueront par une analyse détaillée après l'atelier et après les tables rondes. Le collège validera le rapport d'étape et le rapport final.

Le lendemain des journées d'atelier, l'organisateur tiendra des tables rondes. Elles réuniront des représentants de la société civile, des élus français et suisses, des membres des commissions cantonales compétentes en matière d'aménagement du territoire : commission d'aménagement du canton (CAC), commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT) ainsi que des membres du syndicat mixte du SCOT du Pays de Gex.

Le collège pourra en cours de route donner mission à une ou plusieurs équipes d'approfondir telle ou telle proposition. Il pourra également réorienter les scénarii afin de tester plus en avant l'une ou l'autre solution.

Un rapport répertoriant les orientations, les compléments d'information et les développements à poursuivre sera transmis aux mandataires pour lancer la 2ème phase des études test.

Les échéances ci-après sont envisagées, celle-ci pouvant être adaptées en fonction des problématiques soulevées par les propositions des équipes. Ces dernières seront avisées dès qu'une modification d'échéance est décidée par le collège. Les délais de rendu ne seront toutefois pas raccourcis.



### Calendrier

	Dates	Horaire s	Lieu	Equipes	Collège	GRAD
Rentrée des appels à candidatures	14.05.09			X		
<b>2<sup>ème</sup> collège</b> : choix de s 3 équipes et validation du programme	04.06.09	15h à 17h30	Etat de Genève		X	
Transmission par email d es documents aux man dataires et démarrage d e l'étude test	06.06.09			X		
Présentation du programme et du Projet d'agglomération Visite terrain	11.06.09	10h à 12h De 14h à 16h	Etat de Genève	X		
<b>Atelier 1 - 3<sup>ème</sup> collège</b> : prés entation des rendus de la 1 <sup>ère</sup> phase e t discussion	28.09.09	De 8h à 13h30	Grand-Saconnex	X	X	X
Tables rondes 1	29.09.09	15h à 21h		X	X	X
Lancement de la 2 <sup>ème</sup> phase : présentation du rapport d'étape	06.11.09	10h à 12h		X		
<b>Atelier 2 - 4<sup>ème</sup> collège</b> : présentation des rendus de la 2 <sup>ème</sup> phase et discussion	11.02.10	10h à 16h30		X	X	X
Tables rondes 2	12.02.10	15h à 21h		X	X	X
<b>5<sup>ème</sup> collège</b> : rapport 2 du collège	18.03.10	14h à 17h		X	X	X
Exposition et présentation publique des projets	30.03.10	18h30 à 21h		X	Président uniquement	X
Présentation au Comité de pilotage du Projet d'agglomération avec rapport	2010 – à préciser			X	Président uniquement	X



## 11. Collège et Groupe d'appui des administrations

### Collège

Le collège est composé des personnes suivantes :

#### **Présidente (1), membre professionnel, urbaniste**

- Paola Vigano, architecte urbaniste

#### **Élus (19)**

- Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève, Co-président du Projet d'agglomération
- Etienne Blanc, Président de la Communauté de communes du Pays de Gex, Vice-président de l'ARC
- Marcel Beauverd, Maire adjoint Bellevue
- Christophe Bouvier, Maire de Cessy
- Jean-Marc Comte, Conseiller administratif Grand – Saconnex
- Elisabeth Fatton, Maire de Collex-Bossy
- Fabienne Faure, Conseillère régionale de la Région Rhône-Alpes
- Claude Genequand, Conseiller administratif Versoix
- Jean-Michel Guette, Maire de Segny
- Franck Hedrich, Maire de Versonnex
- Jacques Janier, Maire de Sauverny
- Yvonne Humbert, Maire de Genthod
- Guy Larmanjat, Vice-Président du Conseil général de l'Ain
- Jean-Paul Laurens, Maire de Prévessin-Moëns
- Jacques Mercier, Maire d'Ornex
- Jean-Marc Mermoud, conseiller administratif délégué à l'aménagement Preigny – Chambésy
- François Meylan, Maire de Ferney-Voltaire
- Gérard Paoli, Maire de Gex
- Roland Sansonnens, conseiller administratif Meyrin



## **Professionnels (19)**

### **Professionnels de l'administration (9)**

1. Gilles Bouvard, responsable du service Aménagement du Territoire et Relations Frontalières, co-chef de projet PACA, communauté de communes du Pays de Gex
2. Michel Bonnot, canton de Genève, département du territoire, PDLGP
3. Jean-Pierre Chappuis, Grand-Saconnex
4. Jérôme Josserand, direction départementale de l'équipement de l'Ain
5. Rebecca Dougoud, canton de Genève, directrice adjointe DGM
6. Hélène Gerber, Conseil général de l'Ain
7. Delphine Pressevot, cheffe de projet PACA, Projet d'agglo, canton de Genève - DGAT
8. Gilles Mulhauser, canton de Genève, directeur Général DGNP
9. Pascale Mariani Roulet, Architecte urbaniste - Projet d'agglo, Nyon Région

### **Professionnels externes (10)**

1. Pascal Amphoux, géographe, architecte, écologue, professeur à l'EnsA de Nantes
2. Bernard Declève, Professeur Université catholique de Louvain, Unité d'urbanisme et développement territorial
3. Pierre Feddersen, architecte urbaniste
4. Alain Leveillé, architecte urbaniste - Commission d'urbanisme
5. Peter Marti, Economiste, Metron
6. Ariella Masbounji, architecte urbaniste en chef de l'Etat français, chargée de la mission Projet urbain
7. Marie-Paule Mayor, architecte urbaniste assistante à maîtrise d'ouvrage
8. Michel Schuppisser, ingénieur transport
9. Christine Thibaud Zingg, architecte urbaniste
10. Roger Wuthrich, Directeur technique des opérations, Aéroport International de Genève

### **Suppléants (2)**

1. Bernard Leutenegger, architecte urbaniste - canton de Genève, département du territoire, Directeur PDCR
2. Elizabeth Böhler-Goodship, Conseillère administrative du Grand-Saconnex



### **3. Groupe d'appui des administrations (GRAD)**

Le GRAD est composé des personnes suivantes :

- M. Emmanuel Ansaldi, canton de Genève, Direction générale de l'agriculture
- Mme Véronique Barbey, Bellevue
- Mme Marie-Claire Billet, Prévessin-Moëns
- M. Gilles Bouvard, Chef de projet, Communauté de communes du Pays de Gex
- M. Micheal Browne, canton de Genève, Département du territoire, PAR
- Mme Bruna Carchia, Agence de développement économique de l'Ain
- Mme Sauter Caillet Aline, canton de Genève, Direction générale de l'environnement
- Mme Laetitia Cottet, canton de Genève, Département du territoire, DPLGP
- M. David Dall' Antonia, Pregny - Chambésy
- Mme Hélène Gerber ou Cédric Bargout, Conseil Général de l'Ain
- M. Sylvain Ferreti, canton de Genève, projet d'agglomération
- Mme Anna-Karina Kolb, canton de Genève, Direction générale des affaires économiques
- M. Jean-Pierre Chappuis Grand Saconnex
- M. Jean-Baptiste Ferey, canton de Genève, Direction générale de la mobilité
- M. Olivier Morand, Meyrin
- Mme Evelise Pichery, Communauté de communes du Pays de Gex
- Melle Prat, Cessy
- Mme Delphine Pressevot, Cheffe de projet PACA
- Mme Patricia Revellat, Sauverny
- M. Christophe Vigué, Gex
- M. Bertrand von Arx, canton de Genève, Direction générale nature et paysage
- M. Patrick Duthion, Ferney-Voltaire
- Mme Catherine Bouquin, Ornex

En fonction des problèmes rencontrés ou des questions des mandataires, le collège pourra en tout temps recueillir l'avis de tiers en vue de compléter son information et consolider son jugement sur la pertinence des propositions reçues. Il pourra notamment compter sur la collaboration de services de l'Etat de Genève et de la communauté de communes du Pays de Gex, ainsi que des services des collectivités françaises.



## 12. Questions des équipes de projet et réponses du collège

Les questions relatives à l'étude test peuvent être adressées en tout temps par les équipes de projet, par mail à l'adresse de l'adjudicateur ([delphine.pressevot@etat.ge.ch](mailto:delphine.pressevot@etat.ge.ch)). Les réponses du collège parviendront à toutes les équipes de projet dans les meilleurs délais, en fonction des démarches nécessitées.

## 13. Langues, lois, règlements et normes

Pour toute la procédure des études test, la langue officielle est le français.

Les lois, règlements et normes suisses sont applicables. La présente procédure est conduite dans l'esprit des mandats d'étude parallèles suisses (selon la définition de l'annexe au règlement SIA 142, édition 1998, elle s'inspire directement du règlement SIA 143 version du 3 mars 2008 en consultation) ou de marchés de définition simultanés français. S'agissant d'une étude test, il n'existe aucun caractère impératif dans le respect de règlement en question.

## 14. Voies de recours

Le présent appel à candidature peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Genève dans les dix jours à compter de sa publication. Déposé en deux exemplaires signés, le recours doit contenir l'énoncé des motifs, moyens de preuves et conclusions du recourant.

## 15. Approbation

Le règlement a été approuvé par les membres du collège le 30 mars 2009.

Au nom du collège, la Présidente,

Paola Viganò

